Le GADEM dénonce l’interdiction illégale du festival Migrant’scène – Tanger

Tanger, le 8 novembre 2018 Le GADEM dénonce l’interdiction illégale du festival Migrant’scène – Tanger

Le Groupement antiraciste d’accompagnement et de défense des étranger-e-s et migrant-e-s (GADEM) a le regret d’annoncer l’annulation du festival Migrant’scène – Tanger à compter de ce jeudi 8 novembre.

Organisé depuis 2010 en partenariat avec l’association DABATEATR, à Rabat, le festival Migrant’scène devait tenir sa 9ème édition du 5 au 10 novembre 2018, et pour la première fois dans la ville de Tanger. Cette édition 2018 a été “interdite par les autorités”, selon les déclarations faites par le caïd (agent d’autorité) du 4éme arrondissement de Tanger aux partenaires du GADEM. Aucune notification écrite ni verbale n’a été faite au
GADEM, qui dénonce une atteinte irresponsable à la liberté d’expression et de création artistique.

Le Caïd du 4 éme arrondissement qui a informé les partenaires du GADEM de cette interdiction a notamment déclaré qu’il ne tolérerait pas à Tanger les activités, selon ses dires, “d’une

association gauchiste venue de Rabat, et qui attaque le gouvernement”. Ces motifs fallacieux ne justifient en aucun cas l’interdiction d’une activité culturelle organisée par une association exerçant de manière régulière, et qui a toujours respecté les procédures usuelles de déclaration.

Créé en 2006, le GADEM est une association de droit marocain régie par le Dahir n°1.58.376 du 3 joumada I 1378 (15 novembre 1958) relatif au droit d’association. Le GADEM agit avec responsabilité, dans le cadre de ses missions de monitoring, de suivi juridique et de plaidoyer, pour la défense des droits des personnes migrantes et étrangères au Maroc.

Depuis le mois de septembre 2018, le GADEM a lancé la campagne d’alerte #CoûtsEtBlessures afin de dénoncer des violations graves et répétées des droits des personnes étrangères au Maroc, depuis cet été. La réponse des autorités, via leurs interviews et prises de parole publiques ont consisté à nier les faits rapportés par le GADEM et à en diminuer la portée.

Le GADEM tient à préciser que certaines de ces violations des droits des personnes migrantes se poursuivent actuellement, y compris à Tanger même. Ces faits que le GADEM se fait fort d’étayer par des éléments de preuve remettent en cause le sérieux de la politique migratoire “humaniste” promise depuis 2013.

Le GADEM reviendra dans une conférence de presse sur le contexte actuel de répression et poursuit son travail de veille et de plaidoyer, tant que la nécessité s’en fait sentir.

Pour plus d’informations sur la situation des personnes migrantes au Maroc, consulter notre rapport “Coûts Et Blessures” https://goo.gl/VvfyZD et notre note “Expulsions gratuites» https://goo.gl/5kbEjX.

Communiqué de presse